**Unité 45**

Imprimé 3 :

GUIDE progressif sur l’élaboration de PLANS DE SAUVEGARDE du PCI

**INTRODUCTION**

Les sept étapes analytiques présentées dans cet imprimé, avec leurs questions corollaires, sont utilisables à la fois dans la version ‘jeu’ de l’atelier où les participants jouent eux-mêmes le rôle des membres de la communauté et dans la version ‘sans jeu’ où les participants agissent en leur propre.nom Les étapes peuvent aussi trouver un usage dans les situations de la vie réelle en vue d’établir des plans de sauvegarde.

Le processus d’élaboration de plans de sauvegarde du PCI varie considérablement en fonction de l’étendue du PCI en question, du domaine, des communautés concernées, des menaces et des risques pour sa viabilité, et du contexte social, politique et environnemental, de manière plus générale. Il y a néanmoins plusieurs questions courantes à se poser durant un tel processus. Ce guide progressif suggère une série de sept étapes consécutives à suivre pour l’élaboration d’un plan de sauvegarde. Ces étapes sont plutôt à prendre comme une orientation que comme une formule fixe. Elles ne marchent pas à sens unique – parfois il convient de revenir sur des questions déjà traitées lors d’une étape précédente ou de revoir une prise de décision préalable.

**Les ÉTAPES**

1. Identification et définition du PCI à sauvegarder et des communautés, groupes et individus concernés[[1]](#footnote-1).
2. Identification de(s) la fonction(s) sociale(s) et de la valeur du PCI choisi pour les communautés, groupes et individus concernés.
3. Identification des risques et des menaces pour le PCI choisi, et proposition d’activités de sauvegarde appropriées.
4. Définition des principaux objectifs et résultats escomptés pour le plan de sauvegarde.
5. Détermination d’activités pour le plan de sauvegarde.
6. Définition des ressources requises et des stratégies de mobilisation des ressources.
7. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan de sauvegarde.
8. **Identification du PCI à sauvegarder et des communautés, groupes et individus concernés**

**Quel est le PCI à sauvegarder et qui sont les communautés, groupes et individus concernés ? Ou à l’inverse : quelle est la communauté concernée et quelle est la part de son PCI à sauvegarder ?**

Ces deux questions sont étroitement liées. Quand on parle de sauvegarder un PCI spécifique, il paraît possible à première vue de discerner très clairement qui sont les membres de la communauté concernée ; mais au fil de la discussion, la nécessité peut exiger de réévaluer qui appartient à la communauté.

Ainsi, il arrive parfois qu’une communauté primaire et une communauté secondaire soient identifiées à travers leur rapport avec un ou plusieurs éléments du PCI. Dans certains cas, une tradition menacée d’extinction est d’abord identifiée, suivie par des praticiens, d’autres détenteurs de traditions et des gens de l’extérieur. Dans d’autres cas, les communautés et leurs groupes spécifiques sont d’abord identifiés et, alors seulement, leur PCI est identifié.

Dans les pays qui disposent d’inventaires du PCI bien établis, il est possible d’identifier les éléments nécessitant une sauvegarde au moyen de ces documents. Les inventaires qui satisfont au critère de l’article 11 de la Convention peuvent contenir une bonne partie des informations précisément requises pour l’identification des éléments à sauvegarder, ainsi que les communautés, groupes et individus concernés.

Dans votre groupe, vous allez discuter de la problématique des communautés et du PCI pour le scénario choisi, ce qui ne va pas sans rappeler la question de la poule et de l’œuf. Voici quelques questions qui peuvent vous paraître utiles, mais pas forcément dans l’ordre qui suit.

Après avoir examiné les informations dont vous disposez s’agissant du scénario en discussion, identifiez un ou plusieurs éléments du PCI qui nécessitent une sauvegarde. Les questions suivantes peuvent vous y aider :

* De quel(s) élément(s) s’agit-il (référence au nom, domaine, lieu, époque, qui y est impliqué) ?
* L’élément constitue-t-il le PCI en vertu de l’article 2 de la Convention ?
* Quels sont les modes courants de transmission des connaissances, pratiques et compétences relatives au PCI ? Comment ont-ils évolué au fil du temps ? Ont-ils changé récemment ?
* Selon la communauté concernée, le PCI nécessite-t-il une sauvegarde ? Pourquoi ?
* Y a-t-il des pratiques traditionnelles qui limitent l’accès au PCI identifié ?
* Le PCI que vous envisagez a-t-il des aspects problématiques au niveau des droits de l’homme, du genre, des questions juridiques, environnementales ou autres ?
* Si oui, ces aspects problématiques pourraient-ils être traités dans le cadre d’une activité de sauvegarde ?
* Le même PCI (dans l’esprit des communautés concernées) est-il aussi pratiqué au sein d’une autre communauté, dans le même pays ou dans un autre ?
* Y a-t-il des divergences de vue dans la communauté sur le choix de l’élément du PCI à sauvegarder ?

Compte tenu des réponses reçues, convenez en tant que groupe de l’élément ou de l’ensemble d’éléments qui pourrait faire l’objet du plan de sauvegarde que vous allez établir. (Note : ce choix nécessitera probablement d’être affiné ou modifié au fil de votre discussion.)

Poursuivez maintenant la réflexion afin d’identifier les communautés concernées et, le cas échéant, toute personne ou groupe spécifique engagé dans le PCI en question.

* Qui sont les individus ou les groupes participant directement à la pratique et/ou à la transmission du PCI identifié ?
* Y a-t-il des individus ou des groupes qui participent à la pratique ou la transmission de manière moins directe ? Quelles sont leurs caractéristiques et quel est leur rôle ?
* Les rôles joués dans la pratique et la transmission sont-ils attribués en fonction du sexe ou d’une tranche d’âge spécifique ? Si oui, dans quelle mesure ?
* Y a-t-il des personnes au sein de la communauté – ou dans d’autres communautés – qui se sentent mal à l’aise vis-à-vis de certains aspects du PCI choisi ?

À un moment donné de la première étape, vous voudrez peut-être procéder à une analyse situationnelle de la communauté concernée et demander si, en dehors de la sauvegarde de son PCI, celle-ci a d’autres préoccupations socioculturelles, économiques ou environnementales. Il est extrêmement important de comprendre que la sauvegarde d’un PCI spécifique au sein des communautés concernées peut contribuer ou non à des évolutions positives, qu’elles soient sociales, environnementales ou économiques.

À l’issue de cette étape, vous devriez avoir une bonne idée de tous les acteurs liés au PCI que vous aurez identifiés, de l’importance et de la faculté d’intégration relatives de leurs différents groupes, et de la nature de leur relation avec le PCI.

Le choix du PCI à sauvegarder aura probablement évolué au fil des discussions de l’étape un ; ce choix devrait être revu et corrigé, le cas échéant.

1. **Identification des fonctions sociales et de la valeur du PCI choisi pour les communautés, groupes et individus concernés**

**Pourquoi les communautés, groupes ou individus concernés veulent-ils sauvegarder le PCI choisi ? Quelles sont les fonctions et quelle est la valeur de ce PCI pour les communautés, groupes et individus concernés ?**

* Quelles valeurs et fonctions –y compris sociales, culturelles et économiques – le PCI choisi a-t-il pour la communauté concernée ?
* Lui procure-t-il un sentiment d’identité? Si oui, comment ?
* Le patrimoine a-t-il des significations diverses pour les différents groupes ou membres de la communauté, tels les différents groupes d’âge, sexe ou autres ?
* Parmi les problèmes auxquels sont actuellement confrontés les communautés concernées, quels sont ceux qui pourraient être atténués ou résolus grâce à la sauvegarde de l’élément du PCI choisi ?
* La sauvegarde de l’élément du PCI choisi peut-elle contribuer au développement durable de la communauté/région concernée ?
* Les communautés, groupes ou individus subissent-ils une pression de l’extérieur (autorités, experts) pour sélectionner (ou non) un élément du PCI à sauvegarder ?

1. **Identification des risques et des menaces, et proposition d’activités de sauvegarde appropriées**

**Quels sont les risques et menaces pouvant affecter la viabilité des/de l’élément(s) du PCI choisi(s) ? Quelles activités de sauvegarde permettraient de traiter ces problèmes ?**

Les discussions sur l’état actuel de la pratique et de la transmission d’un élément du PCI, telles qu’elles sont vécues par les détenteurs de la tradition, et les menaces et les risques potentiels pour sa viabilité, pourraient aider à déterminer la viabilité du PCI choisi et à définir de possibles actions de sauvegarde.

Passez maintenant à l’identification des menaces et des risques en cours pour la représentation et/ou la transmission continues de l’élément choisi. Ces menaces et ces risques peuvent être inhérents à l’élément, propres à la communauté et aux conditions actuelles, ou provenir de forces extérieures que la communauté ne maîtrise pas.

* S’agissant de la *représentation* des/de l’élément(s) choisi(s) : Qu’est-ce qui fonctionne bien ? Qu’est-ce qui fonctionne mal ? Qu’est-ce qui pourrait s’aggraver si les menaces ou les risques ne s’atténuent pas ?
* S’agissant de la *transmission* des/de l’élément(s) choisi(s) : Qu’est-ce qui fonctionne bien ? Qu’est-ce qui fonctionne mal ? Qu’est-ce qui pourrait s’aggraver si les menaces ou les risques ne s’atténuent pas ?
* Les valeurs attachées au choix du PCI sont-elles affectées par les menaces (ou la perte de ces valeurs fait-elle partie de la menace pour la communauté concernée) ?
* Décrivez les menaces en indiquant les facteurs sous-jacents. Voici quelques suggestions :
  + Évolution des modes de vie, nouveaux loisirs, perte d’intérêt /du sens des valeurs chez les jeunes ;
  + attitudes négatives (intolérance, incompréhension, répression) envers le PCI et/ou la communauté concernée, exprimées par les autorités, le grand public, d’autres communautés, voire des groupes au sein de la communauté même ;
  + caractère vivant du PCI affecté par la mise en scène, le ‘blocage’ ou la surexploitation commerciale de l’élément ;
  + indisponibilité de matériels spécifiques, instruments, espaces ou installations nécessaires à la pratique du PCI ;
  + demande insuffisante de produits obtenus grâce à la pratique du PCI ; et
  + migration, tensions politiques, conflits, guerres ou catastrophes naturelles.
* Si la pratique et la transmission de l’élément du PCI choisi étaient interrompues, la situation économique et le bien-être de la communauté concernée en souffriraient-ils ? Si oui, en quoi ?
  + impact sur la santé, la sûreté, le bien-être, l’alimentation ou le revenu ?
  + perte du sentiment d’identité, aliénation de la jeunesse ou perte de cohésion sociale ?
* Où se situent les plus gros risques et donc l’impérieuse nécessité de trouver des solutions ?

Après avoir répondu à ces questions, vous pouvez revenir sur les étapes une et deux qui évoquent le choix du PCI et/ou des communautés, groupes et individus concernés.

Enfin, maintenant que vous avez une vision claire du PCI à sauvegarder, des communautés concernées, de la viabilité de l’élément du PCI choisi et de son importance pour les communautés concernées, le moment est venu de commencer à réfléchir aux activités de sauvegarde envisageables.

Faites preuve d’idées créatives et soyez ouvert à celles d’autrui. Ce n’est pas encore l’heure d’accorder la priorité aux activités de sauvegarde, ni de les planifier en les coulant toutes dans le même moule : tout d’abord, il est important d’échanger des idées que vous coucherez sur le papier. Vous les sélectionnerez dans l’étape cinq.

1. **DéfinItion des principaux objectifs et des résultats escomptés pour le plan de sauvegarde**

**Quels sont les principaux objectifs et résultats escomptés en matière de sauvegarde des/de l’élément(s) du PCI choisi(s) ?**

Au vu des problèmes actuels, des menaces, des risques et des activités possibles identifiés, discutez (avec la participation des communautés) quel(s) objectif(s) devrai(en)t réaliser un plan de sauvegarde et quels résultats concrets faut-il en attendre.

Une fois que vous aurez établi une liste d’objectifs, discutez des résultats mesurables et spécifiques à atteindre. Dans ce contexte, le résultat est un changement concret et mesurable produit par la mise en œuvre d’une ou plusieurs activités de sauvegarde. Autrement dit, le résultat ne dit pas ce qui reste à faire, mais indique en quoi s’attendre à ce qu’une situation future diffère de la situation présente. Vous devrez essayer de définir deux à quatre résultats par objectif.

Les questions suivantes peuvent vous être utiles :

* Quelles améliorations de la situation actuelle aimeriez-vous constater dans les prochaines années comme autant de résultats de la sauvegarde de l’élément du PCI choisi ?
* Quelles évolutions concrètes et mesurables souhaitez-vous observer ?
* En quoi se rapportent-elle aux problèmes, menaces ou risques identifiés ?
* Semblent-elles réalisables dans les quatre ans à venir (calendrier du plan de sauvegarde proposé) ?
* Qui serait responsable de leur mise en œuvre ?

Adoptez deux à quatre objectifs pour votre plan de sauvegarde et, pour chacun d’eux, un nombre raisonnable de résultats escomptés (deux à quatre). Pour ce faire, pensez aux questions suivantes :

* Parmi les différents objectifs et résultats proposés, quels sont ceux qui semblent répondre le mieux à la situation réelle de l’élément et aux menaces précises identifiées ?
* Vos objectifs et résultats escomptés sont-ils réalistes et non trop ambitieux ?
* Les membres de la communauté ont-ils trouvé un consensus autour des objectifs et résultats identifiés, en dépit des divergences de vue potentielles liées au sexe, à l’âge, etc. et aux différentes opinions sur les changements en cours ou proposés (modernisation, évolution des rôles/valeurs, etc.) du PCI concerné ? Sinon, discutez des raisons et essayez de dégager un consensus.

**Exemple de définition d’objectifs et de résultats (fictif)**

| **Principaux objectifs** | **Résultats escomptés** |
| --- | --- |
| **PO1**: Revitaliser la fabrication de tapis traditionnelle dans le district d’Obance. | **RE1.1**: Revitaliser et transmettre les connaissances et compétences requises pour la fabrication de tapis traditionnelle.  **RE1.2**: Restaurer l’usage des instruments nécessaires à la fabrication de tapis traditionnelle. |

1. **détermination d’activités pour le plan de sauvegarde**

**Parmi les activités de sauvegarde proposées, quelles devraient être celles à inclure dans le plan et dans quel ordre les mettre en œuvre ?**

Afin d’identifier votre ensemble d’activités de sauvegarde définitif, voici des questions qui pourraient vous aider (dans l’idéal, identifiez une à trois activités par résultat escompté) ;

* Compte tenu de chacun de vos résultats attendus, quelles sont les activités à entreprendre pour y parvenir ?
* Dans quel ordre ?
* Qui pourrait les exécuter et/ou les coordonner ?
* Combien de temps faudrait-il pour mener à bien les diverses activités ?
* Quelles difficultés peut-on s’attendre à rencontrer?
* Quelle solution adopter pour surmonter ces difficultés?

En passant en revue l’éventail d’activités que vous avez défini, assurez-vous d’avoir pensé aux moyens d’impliquer toutes les personnes qui jouent un rôle en rapport avec l’élément choisi dans la communauté concernée.

Vous devez également penser à ce qui est le plus urgent et ce qui peut être exécuté plus tard. Vous verrez que, souvent, une activité peut contribuer à atteindre plus d’un des objectifs formulés. Si les ressources ne sont pas suffisantes pour vous permettre de faire tout ce qui est jugé nécessaire, vous devez parvenir à un consensus dans le groupe au sujet des activités à gérer en priorité.

Comme vous le verrez plus tard dans les scénarios, il n’existe aucune présentation type de plan de sauvegarde. En conséquence, à moins d’avoir eu la prescription d’une forme spécifique (p. ex. de la part du donateur à qui vous demandez un financement), vous pouvez utiliser le format et le degré de précision de votre choix. Il pourrait suffire de définir des objectifs, des activités et des résultats mais, dans certains cas, vous souhaiterez peut-être intégrer un niveau ‘d’actions’ supplémentaire. Quel qu’en soit la forme, le plan doit fournir tous les renseignements nécessaires d’une manière claire et transparente. Les informations présentées dans les différentes sections du plan doivent être cohérentes.

**Exemple de définition d’objectifs, résultats escomptés et activités correspondantes (fictif)**

| **Objectifs principaux** | **Résultats escomptés** | **Activités de sauvegarde** |
| --- | --- | --- |
| **OP1**. Revitaliser la fabrication de tapis traditionnelle dans le district d’Obance. | **RE1.1**: Revitaliser et transmettre les connaissances et compétences requises pour la fabrication de tapis traditionnelle.  **RE1.2**: Restaurer l’usage des instruments nécessaires à la fabrication de tapis traditionnelle. | **AS1.1** Document les connaissances et compétences requises pour la fabrication de tapis.  **AS1.2** Mettre la documentation à disposition des praticiens en ligne et à travers les centres culturels locaux.  **AS1.3** Former une nouvelle génération aux connaissances et compétences requises.  **AS1.4** Restaurer les métiers à tisser en bois dans le district d’Obance.  **AS1.5** Créer une association pour la fabrication de tapis traditionnelle dans le district d’Obance. |

1. **Définition des ressources requises et des stratégies de mobilisation des ressources**

**Quelles sont les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités ? Quels ont été les engagements obtenus ou à solliciter ? Comment mobiliser les ressources ?**

Identifiez les ressources nécessaires pour entreprendre les activités. Ces ressources peuvent être humaines, financières, matérielles et/ou institutionnelles.

Durant l’atelier, le but de cet exercice n’est pas d’établir un budget détaillé, mais de comprendre comment estimer le coût des diverses activités et comment passer des coûts spécifiques au coût total d’un plan de sauvegarde. En conséquence, n’entamez pas de discussion à ce stade sur le prix d’articles spécifiques et une planification budgétaire détaillée. Prenez des montants forfaitaires et/ou des estimations approximatives pour faire un projet de budget très élémentaire. Dans la vie réelle, le budget est élaboré en plusieurs phases, à commencer par une première estimation sommaire qui est révisée et adaptée à plusieurs reprises, jusqu’à l’établissement d’un budget précis lié à un calendrier de mise en œuvre.

Quand vous chercherez à définir les ressources nécessaires et à développer des stratégies de mobilisation des ressources, les questions suivantes pourraient vous sembler utiles :

* Y a-t-il besoin de quelqu’un pour mettre l’activité sur pied ? À qui attribuer le temps passé et faut-il le rémunérer ? Si oui, combien de personnes, pour combien d’heures/semaines/mois, et selon un tarif horaire/hebdomadaire/mensuel ?
* Quels sont les lieux, objets ou instruments nécessaires pour mener à bien l’activité ? Qu’en est-il des transports, du logement ou des repas pour les personnes engagées ? Quels sont les coûts engendrés ? Précisez le coût en donnant par exemple le nombre d’unités, le prix de l’unité et le coût total des objets à acheter ou louer, le nombre de jours et le coût de location journalière de l’espace, etc.
* L’activité requiert-elle une certaine forme de soutien institutionnel ? Ce soutien peut-il être accordé à titre gracieux ou a-t-il un coût ? Si oui, quelle dépense représente-t-il ?
* Identifiez les ressources qui pourraient être données en espèces ou en nature.
* Établissez un simple projet de budget ; calculez les dépenses totales encourues pour chaque activité et le coût total de l’ensemble du plan.

Si les activités proposées dépassent le budget consacré au projet (s’il y en a un), révisez la liste d’activités envisagées ou les ressources allouées (si nécessaire et/ou possible) et réfléchissez à d’autres moyens d’obtenir des contributions en nature ou en espèces, selon le cas.

Listez tous les engagements qui sont nécessaires et qui ont déjà été pris pour l’exécution et le financement des activités de sauvegarde choisies par les membres de la communauté, des institutions gouvernementales et autres, des ONG, des entreprises privées ou des particuliers. Ces engagements peuvent comprendre l’aide financière des donateurs, les contributions en nature des membres de la communauté, le volontariat, les revenus issus d’activités du projet de sauvegarde génératrices de revenu, ou le mécénat.

**Exemple de simple budget pour une activité : Création d’une association pour la fabrication de tapis traditionnelle dans le district d’Obance (fictif)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | **Ressources nécessaires** | **Coût en dollars EU ($EU) :** |
| **Activité 1.5 : Création d’une association pour la fabrication de tapis traditionnelle dans le district d’Obance** | | |
| Coordinateur | 3 mois de travail :  3 x 6 000 $EU | 18 000 |
| Location de bureau | 3 x 1 000 $EU | 3 000 |
| Informatique | 1 ordinateur portable : 1 000 $EU  1 imprimante tout-en-un 700 $EU | 1 700 |
| Fournitures de bureau | Papier 150 $EU  Crayons, notes Post-it, agrafeuse, poinçonneuse, chemises, colle 150 $EU | 300 |
| **Coût total de l’Activité 1.5** |  | **23 000** |

1. **suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan de sauvegarde**

**Comment assurer le suivi et l’évaluation des résultats et impacts du plan de sauvegarde ?**

Il convient de veiller à la mise en œuvre des plans de sauvegarde aux moments cruciaux afin de vous assurer que tout se déroule comme vous l’avez prévu. Vous aurez alors la possibilité d’ajuster le plan (et le budget) en temps opportun ou de prendre des mesures correctives pour le rectifier au cas où. Il est très important d’intégrer le suivi et l’évaluation des activités dans le plan dès le début afin de pouvoir appliquer des mesures correctives en temps voulu.

* Définir des modes de suivi et d’évaluation (rapports réguliers, retour d’information sur les activités pendant les réunions, etc.)
* Définir des cibles ou des points de référence à atteindre pour chacun des résultats escomptés à des moments précis et les intégrer dans les plans pour le suivi et l’évaluation.

#### participation des communautés, groupes et individus concernés avec leur consentement libre, préalable et éclairé

Les ONG et/ou les universités prennent parfois l’initiative d’élaborer des plans de sauvegarde. Ces groupes ou les États parties soumettent ensuite le plan à des donateurs potentiels. Dans ce scénario, il est très important de décrire la manière dont les communautés, groupes et individus concernés s’impliquent dans la préparation du plan, tout en apportant la preuve de leur consentement libre, préalable et éclairé vis-à-vis du plan définitif et leur engagement à assumer les rôles indiqués sur le plan. Cela doit être clairement exprimé dans chaque demande de financement et les sponsors ne devraient pas accepter de soutenir des projets de sauvegarde qui ne sont pas pleinement approuvés par la communauté concernée.

Quand un plan de sauvegarde est préparé dans le cadre de la Convention, il est important de s’assurer que :

* une prise de conscience de la sauvegarde en vertu de la Convention s’opère au préalable au sein des communautés concernées ;
* les communautés, groupes et/ou individus concernés et le PCI à sauvegarder ont été identifiés avec leur consentement libre, préalable et éclairé, et pas seulement celui de leurs représentants ;
* les représentants des communautés, groupes et individus ont la confiance et un mandat précis des communautés ;
* les représentants communautaires reviennent vers les populations qu’ils représentent pour les informer et les consulter durant le processus ; et
* les pratiques coutumières régissant l’accès au PCI concerné (le cas échéant) sont respectées pendant la préparation du plan (et dans sa mise en œuvre), si les communautés concernées l’exigent.

La participation et le consentement de la communauté au processus d’élaboration d’un plan de sauvegarde ne s’imposent pas uniquement pour assurer son engagement en faveur de la sauvegarde d’un élément particulier ou d’un ensemble d’éléments et le caractère approprié des activités qu’elle mettra en œuvre. Ils contribuent également à assurer la protection des droits ou des intérêts des communautés, groupes et individus concernés lors de la mise en œuvre des activités proposées. Ce faisant, il importe aussi de prendre en compte les effets de ces activités sur les autres communautés et sur l’environnement social, politique et économique général.

1. . Les termes « communautés, groupes et individus concernés » sont employés tout au long de ce document par souci de cohérence avec l’article 1(b) de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. [↑](#footnote-ref-1)